

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 octobre 2012

DCM N° 12-10-08

Rapporteur : Mme PALLEZ, Adjointe au Maire

Objet : Avenant au Contrat Enfance Jeunesse – Volet enfance (CCAS).

Par délibération du 30 juin 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse entre la Ville de Metz et la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle. Ce contrat, défini pour la période 2011-2014, comporte un volet jeunesse (accueil périscolaire et restauration scolaire) et un volet enfance piloté par le Centre Communal d'Action Sociale. Le Contrat Enfance Jeunesse permet le cofinancement par la CAF de nouveaux accueils petite enfance et périscolaires à Metz.

Il est proposé de modifier par voie d'avenant le volet enfance du contrat, afin d'intégrer deux actions nouvelles :

- La création de 5 places supplémentaires à la Halte-Garderie du COGEGHAM « Les Rases Mottes » portant ainsi la capacité d'accueil de cet équipement à 30 places à compter de décembre 2012.

La transformation de la Halte-Garderie en formule « Multi-Accueil » permettra de surcroît, dès la fin de l'année, de fournir les repas et les couches et d'accueillir les enfants 5 jours par semaine (l'accueil y était jusqu'à présent limité à 3 jours par semaine).

- La création d'un Relais Parental, sous forme d'une micro-crèche de 10 places.

En effet, le Centre Communal d'Action Sociale et le réseau des acteurs sociaux messins partenaires ont fait le constat d'un nombre croissant de familles confrontées à des situations nécessitant un accueil d'urgence de leur enfant. Le rapport d'Analyse des Besoins Sociaux 2011 du CCAS a également mis en avant la problématique de la garde d'urgence des enfants pour les familles monoparentales, que ce soit dans leur parcours d'insertion professionnelle ou lorsque survient un événement imprévu.

Le CCAS propose donc de créer un Relais Parental, destiné à l'ensemble des familles ayant un besoin d'accueil urgent, en complément des structures existantes. Les places

y seront attribuées dans des conditions identiques aux autres places d'urgence (accueil limité à trois mois et ne garantissant pas une place dans une autre structure du CCAS), avec dans cette structure la possibilité de lier la durée de l'accueil à la durée du stage ou du contrat de travail du parent en insertion.

La micro-crèche Au Clair de Lune, ouverte 24h/24 rue du Stoxey à Bellecroix, déménagement fin 2012 dans ce même quartier, dans les locaux rénovés de la Résidence pour Personnes Agées Désiremont. Elle libère ainsi des locaux fonctionnels et agréables, au sein desquels le CCAS propose d'y implanter cet équipement, qui sera placé sous l'autorité d'une infirmière puéricultrice.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le contrat enfance jeunesse approuvé par délibération du 30 juin 2011,

CONSIDERANT la volonté municipale d'offrir un service professionnalisé de qualité et adapté aux besoins des familles et aux réalités économiques

CONSIDERANT l'opportunité de développer le partenariat engagé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE d'émettre un avis favorable à la signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour y intégrer l'augmentation de capacité de la Halte-Garderie « les Rases Mottes » et la création d'un Relais Parental

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjointe Déléguée :

Danièle BORI

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education – Service Action Educative

Commissions : Enseignement – Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 9.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 5

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ